

## AVANT-PROPOS

Cette livraison de la *Revue* traite essentiellement d'emploi et de protection sociale. Fondé sur des résultats obtenus en Afrique du Sud, le premier article fait état des avantages, directs et indirects, que retirent les populations pauvres de programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, par comparaison avec l'attribution de prestations monétaires. Le deuxième article est consacré à la situation sociale des travailleurs immigrés, question qui prend de l'importance avec les progrès de la mondialisation. L'article suivant traite aussi de protection sociale car il présente les stratégies qui permettront aux personnes âgées de faire entendre leurs voix et d'accéder à une reconnaissance juridique. Enfin est abordée dans la rubrique «Perspectives» la relation essentielle entre création d'emplois et défense des droits des travailleurs, dont l'importance est reconnue par le projet de l'OIT relatif au travail décent.

Nous commencerons par l'étude empirique sur l'Afrique du Sud quant aux avantages que peuvent retirer les populations pauvres de programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre. Les avantages directs, les revenus salariaux procurés par ces programmes, sont évalués par *Lawrence Haddad* et *Michelle Adato* en partant du constat que les chômeurs sont dans une situation inférieure à celle des personnes qui travaillent, même si leurs revenus sont les mêmes, car le chômage induit un sentiment de dévalorisation<sup>1</sup>. En outre, si l'on considère les avantages indirects, non salariaux – formation, mise en place d'institutions locales, pouvoir conféré aux collectivités – de ces programmes, ces derniers se révèlent bien supérieurs aux simples transferts monétaires. Cette supériorité ne semble pas dépendre de la nature des travaux, qu'il s'agisse d'infrastructures utiles à l'activité économique, comme les routes ou l'irrigation, ou bien d'infrastructures

---

<sup>1</sup> A ce sujet, voir Joseph E. Stiglitz: «Emploi, justice sociale et bien-être», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 141 (2002), n° 1-2, pp. 9-33. Voir également Amartya Sen: «L'inégalité, le chômage et l'Europe d'aujourd'hui», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 136 (1997), n° 2, pp. 169-185.

sociales telles que les centres médicaux ou les écoles. Cet article représente une contribution importante au débat sur le sujet complexe de la fixation des salaires dans les programmes de travaux publics: les auteurs proposent que les salaires soient fixés à un niveau tel qu'il n'y ait ni exploitation des populations pauvres ni transferts indus en direction des personnes qui ne sont pas dans le besoin, ce qui serait le cas si des salaires fixés au-dessus du niveau du marché détournaient les travailleurs qui ne sont pas pauvres du marché du travail ordinaire.

Dans les derniers numéros de la *Revue*, la dimension sociale de deux grands aspects de la mondialisation a été analysée: la relation entre la libéralisation des échanges, l'emploi et les inégalités à l'échelle mondiale et les rapports entre le développement et les normes fondamentales du travail<sup>2</sup>. Dans cette même logique, l'article d'*Eric Weinstein* traite des conséquences de l'immigration sur le marché du travail et la répartition, un autre aspect important de la mondialisation. L'auteur critique le mécanisme qui consiste à faire prendre en charge par les employeurs les travailleurs migrants que l'on fait venir lorsqu'il existe une pénurie de main-d'œuvre nationale. Il procède à une évaluation des effets sur le bien-être des programmes d'accueil existants et analyse les gains respectifs des immigrés, de la main-d'œuvre nationale, des employeurs et des autorités publiques. Les solutions qu'il propose, bien que n'ayant jamais été mises à l'épreuve, visent à réconcilier les intérêts divergents des quatre parties, ce qui fait leur valeur politique. Bien que l'auteur ne prétende pas exposer en détail des stratégies complètes garantissant une liberté totale de mouvement des travailleurs migrants, il apporte au moins une première réponse aux demandes – comme celle faite par le Premier ministre de la Malaisie, le D<sup>r</sup> Mahathir Bin Mohamad, à la tribune de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2002) – selon lesquelles la mondialisation ne doit pas faire de différence entre la liberté de circulation du capital et celle de la main-d'œuvre. «Si le capital doit pouvoir circuler librement, il doit en être de même pour les travailleurs», selon les termes du Premier ministre de la Malaisie<sup>3</sup>.

A propos des conséquences pour le marché du travail du vieillissement de la population, le dernier article de ce numéro de la *Revue* conclut que le monde ne doit pas considérer les citoyens âgés comme un fardeau mais comme un atout pour la société<sup>4</sup>. Dans cet article,

---

<sup>2</sup> Voir Ajit Ghose: «La libéralisation des échanges, l'emploi et les inégalités dans le monde», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 139 (2000), n° 3, pp. 319-346; et David Kucera: «Normes fondamentales du travail et investissements étrangers directs», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 141 (2002), n° 1-2, pp. 33-75.

<sup>3</sup> BIT, *Compte rendu provisoire*, 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 2002).

<sup>4</sup> Voir Vincenzo Spiezia: «Vieillesse de la population: gâchis humain ou responsabilité sociale?», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 141 (2002), n° 1-2, pp. 77-122.

*Gideon Ben-Israel* et *Ruth Ben-Israel* plaident pour que les citoyens les plus âgés (au-delà de 60 ans) bénéficient d'un statut juridique particulier. Une législation internationale pourrait garantir leurs droits à la liberté d'association et à la négociation collective. Si la stratégie proposée pour que les citoyens âgés aient voix au chapitre a son importance, il faut noter que ceux-ci peuvent d'ores et déjà faire valoir leur poids économique du fait de leurs avoirs, financiers ou physiques et des revenus qu'ils en tirent. De fait, les personnes âgées de plus de 50 ans possèdent les trois quarts de l'ensemble des avoirs financiers et représentent près de la moitié du pouvoir d'achat dans les pays développés. De même le revenu disponible par ménage est plus élevé parmi les personnes âgées que dans le reste de la population, dans ces mêmes pays. Aux Etats-Unis, ils contrôlent les trois quarts des investissements issus de l'épargne et possèdent les deux tiers des actions cotées en Bourse<sup>5</sup>. Sans doute l'établissement d'un statut juridique, tel que proposé par les auteurs, permettrait-il aux personnes âgées d'exprimer collectivement leur pouvoir sur le marché et donc d'améliorer leur situation économique et sociale.

La «perspective», rédigée par *Patrick Bollé*, synthétise les débats du deuxième Symposium France-OIT sur l'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale, qui a eu lieu à Lyon (France) en janvier 2002. Les discussions du premier symposium, dont la *Revue* a également fait état dans une «perspective» du même auteur, avaient pour objet les institutions sociales nécessaires à la nouvelle économie mondiale, tandis que le deuxième symposium était consacré à une analyse dynamique des liens entre l'emploi, le travail et la protection sociale<sup>6</sup>. Il ressort clairement des débats que la création d'emplois est essentielle à la promotion et à la consolidation des droits des travailleurs. La «perspective» traite également des implications sociales des évolutions du marché du travail qui affectent l'équilibre entre la vie au travail et la vie privée.

Parmi les sept ouvrages présentés dans la rubrique *Livres récents*, deux traitent des incitations propres à dynamiser le marché du travail (notamment la structure des salaires dans le cadre du «nouveau contrat d'emploi» et les primes à l'emploi aux Etats-Unis), tandis que les autres abordent divers aspects des relations complexes entre l'identité sexuelle, la famille et la psychologie sociale du travail.

Dans la rubrique *Nouvelles publications du BIT* figurent trois rapports préparatoires de la 90<sup>e</sup> session (2002) de la Conférence internationale du Travail, sur le travail décent dans l'économie informelle, la

<sup>5</sup> «Marketing to the old: Over 60 and overlooked», *The Economist* (Londres), 10-16 août 2002, pp. 51-52.

<sup>6</sup> Voir «Perspectives: L'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale (Symposium d'Annecy, janvier 2001)», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 140 (2001), n° 4, pp. 525-547.

promotion des coopératives, et l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. Y sont aussi présentées des publications relatives à la *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* et sur les mécanismes actuariels en matière de sécurité sociale, ainsi qu'un recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et du matériel de formation à l'usage des syndicats sur l'égalité entre les sexes.